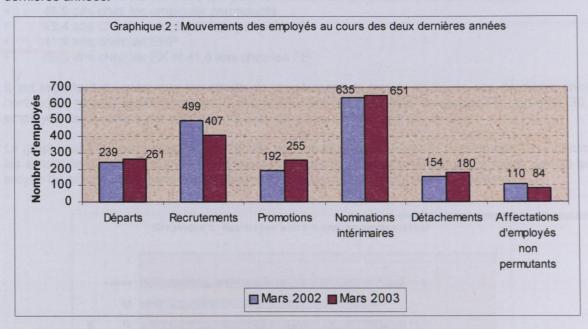
SECTION E - MOUVEMENTS D'EMPLOYÉS

Pour comprendre comment évolue l'effectif, nous avons analysé les mouvements des employés (ou leur mobilité). Le graphique 2 suivant présente un résumé des mouvements des employés au cours des deux dernières années.



Entre le 31 mars 2002 et le 31 mars 2003, 341 employés au total ont quitté l'organisation, dont 80 seulement ont pris leur retraite. Ces départs entraînent des coûts considérables pour le Ministère, qui doit renoncer au savoir et à l'expérience acquis au fil du temps, tout en assumant les frais administratifs qu'implique le remplacement de ces employés. Par exemple, 407 employés au total ont été recrutés et les entrées nettes par voie de détachement se chiffrent à 166. De façon plus explicite, les efforts visant à attirer et à recruter de nouveaux employés semblent démesurés si l'on considère le faible nombre de départs à la retraite. Pour cette raison, le Ministère aurait avantage à canaliser ses efforts de maintien en poste afin de capitaliser sur les investissements consentis dans ses employés (formation, etc.).

Il est important de noter que certains groupes professionnels sont particulièrement touchés par les départs. C'est le cas, notamment, des CO et des ES, dont le travail est étroitement lié au mandat du Ministère. En calculant les proportions des départs de chaque groupe professionnel par rapport à leur propre effectif, on constate que 8,9 % des CO et 7,0 % des ES ont quitté le Ministère. Du côté des FS, seulement 28 FS, soit 3 % ont quitté le MAECI depuis un an, 15 étaient des FS-02, 10 des FS-01 et 3 des FS-00.

L'analyse des départs a permis de constater que ce sont surtout les jeunes qui quittent le Ministère dans les autres groupes professionnels. Ainsi, 18 % des employés qui sont partis pour des raisons autres que la retraite avaient moins de 30 ans.